

Conseil Municipal du 04 juillet 2023

Extrait du registre des délibérations

D 3-3/2023

Sport

—

Subvention
exceptionnelle
USSA Cyclisme

L'an deux mil vingt-trois, le quatre du mois de juillet à 19h04, le Conseil Municipal, convoqué le 28 juin 2023, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire

Conseillers en exercice

Présents :

Mme Elisabeth MASSE, Maire,

M. EURIN, Mme LAHOUSTE, Mme FARINEAUX, M. LE NEINDRE, Mme WASILKOWSKI, Mme SENECHAL, M. HUYLEBROECK, M. GOVAERT, M. HARDY, M. LOGIER, Mme DURIEUX, M. LESIEUX, Mme YAP, M. GOSTIJANOVIC, Mme RONCHIADIN, Mme SEGUIN, M. ANDRÉ, Mme HENNEBELLE, M. GARCIA, Mme DUVAUX, Mme BERTHELOT, M. MERCIER, Mme BRILLOT, M. RENOUF.

Absents ayant donné procuration :

M. THIBAUT ayant donné procuration à M. HUYLEBROECK
Mme MARCHAND ayant donné procuration à Mme MASSE
M. LEBLANC ayant donné procuration à Mme WASILKOWSKI
Mme GONZALEZ RUIZ ayant donné procuration Mme FARINEAUX
M. CRUCHET ayant donné procuration à M EURIN
Mme ANDRÉ ayant donné procuration à Mme DUVAUX
M. RICHER ayant donné procuration à M. GARCIA

Excusé sans pouvoir :

M. PARSY

Mme Joséphine FARINEAUX a été élue secrétaire de séance

Rapport de Monsieur Michel HUYLEBROECK :

L'association USSA Cyclisme, depuis sa création en 1978, ne cesse de se développer et de faire rayonner la Ville de Saint-André sur un vaste territoire.

Depuis 2004, le Club ne cesse d'engranger les titres nationaux et le bilan de l'année 2022 est très positif avec 109 victoires réparties de la manière suivante :

- 45 victoires en cyclo,
- 10 victoires en VTT,
- 54 victoires sur route.

L'année 2023 est également une année très active pour l'association qui participera notamment à des courses dans l'Aisne, l'Oise et la Somme.

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

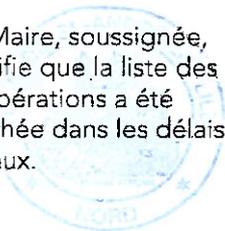
Présents : 25

Absent : 1

Excusés-représentés : 7

Votants : 32

Le Maire, soussignée,
certifie que la liste des
délibérations a été
affichée dans les délais
légaux.



Afin de faciliter ces déplacements, l'association s'adresse à un type professionnel.

Cet achat est rendu nécessaire par la vétusté du matériel possédé par l'association et par le système d'attaches des vélos actuels.

Considérant la demande de subvention déposée par l'USSA Cyclisme en date du 7 Mars 2023,

Considérant la volonté de la Commune de soutenir l'action sportive de l'USSA Cyclisme,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

VOTE : l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 500€ à l'USSA Cyclisme,

AUTORISE : Madame le Maire à inscrire cette dépense au budget de la Commune,

DIT : que cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,


Elisabeth MASSE

Le Secrétaire de séance,


Joséphine FARINEAUX